



## Commune de Saint-Etienne-sur-Chalaronne

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2023

#### **Nombre de Conseillers**

En exercice : 19

Présents : 16

Absents : 3

Pouvoirs : 3

Votants : 19

L'an deux mille vingt-trois, le 14 Novembre à 20 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué le 07 novembre 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Gaëtan Fauvain, Maire.

**Présents** : Gaëtan Fauvain, Anthony Laidet, Céline Rivet, Dany Alves, Nathalie Beaudet, Sylvain Damezin, Fabien Cogno, Julien Frety, Benoît Juliat, Gérard Dumire, Pierre-Arnaud Noiret, Christelle Paget, Cédric Brevet, Natacha Akyurek, Lauriane Sorgue, Caroline Fructuoso,

**Absents excusés** : Anaïs Batteur, Sandra David-Boudet, Rosie Gimaret,

**Pouvoirs** : De Anaïs Batteur à Caroline Fructuoso, de Rosie Gimaret à Cédric Brevet, de Sandra David-Boudet à Nathalie Beaudet

**Secrétaire de séance** : Lauriane Sorgue

#### **• APPROBATION DE LA SEANCE PRECEDENTE DU 03 OCTOBRE 2023**

Le procès-verbal du 03 OCTOBRE 2023 est approuvé à l'unanimité

#### **• ORDRE DU JOUR DU 14 NOVEMBRE 2023**

- Dissolution du budget boulangerie
- Dématérialisation du budget : convention avec la Préfecture
- Achat d'un jeu pour la garderie périscolaire
- Frais de fonctionnement année 2022 Dompierre/ Chalaronne
- Tarif salle des fêtes : réservation en semaine d'un particulier
- Proposition achat terrain Rue des Etangs
- Enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication « Route de Valeins »
- Achat terrain SEMCODA- annule et remplace la délibération 72-2022
- Acquisition à l'euro symbolique « d'espaces verts » appartenant à la SEMCODA – annule et remplace la délibération 10-2023
- Adhésion au dispositif « Participation citoyenne » voisins vigilants
- Signature d'un bail à ferme et fixation du prix du fermage.
- Tour de table des adjoints
- Informations de Monsieur le maire

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'ajout d'une délibération à savoir : Mobilier pour la nouvelle bibliothèque : approbation des devis et demande de subvention au département de l'Ain. Cette demande est approuvée à l'unanimité.

Messieurs Noiret Pierre-Arnaud et Damezin Sylvain étant en réunion juste avant sont arrivés à 20h39.

#### **• DELIBERATIONS ADOPTÉES**

##### **58 - 2023 Objet : Dissolution du Budget Boulangerie**

Monsieur Anthony Laidet, 1<sup>er</sup> adjoint expose aux membres du conseil municipal que la dette envers la commune étant terminée, il propose de clôturer le budget annexe boulangerie au 31 décembre 2023.

Il informe que les loyers et les dépenses de la boulangerie « assujettis à la TVA », ainsi que les loyers et les dépenses du logement associé, seront intégrés au budget principal à compter de janvier 2024.

Il rappelle que la collectivité est non assujettie à la TVA mais comptabilise de la TVA pour les loyers et les dépenses du local commercial sis « 22 Rue de la Dombes ».

Un « code service » avait été créé, afin de pouvoir la liquider.

Il est proposé au conseil municipal :

- **De prononcer** la dissolution du budget annexe boulangerie au 31 décembre 2023,
- **D'autoriser** le Comptable Public à procéder à toutes les écritures comptables nécessaires à la réintégration de ce budget au budget